

AIR CANADA

LA REFONTE DES CADRES—LES CRITÈRES
POUR LES REMPLACEMENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je sais que j'obtiendrai plus facilement une réponse du ministre des Transports que du premier ministre. A-t-on fait savoir de quelque façon aux cadres d'Air Canada, qui est, à mon avis, l'un des meilleurs, sinon le meilleur service aérien du monde, qu'on est à réviser le dossier de 3,000 d'entre eux, qu'on en diminuera graduellement le nombre et que, pour combler certains postes vacants, la jeunesse primera plutôt que l'ancienneté et l'expérience, comme le recommandait le rapport McKinsey.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est là une question assez complexe. Je vais y répondre de mon mieux et j'espère pouvoir fournir de plus amples renseignements par la suite. Une réorganisation est en cours à Air Canada. Comme je l'ai déjà dit, les détails de cette réorganisation ne m'ont pas été communiqués, car il s'agit d'une question de régie interne. Je vais toutefois procéder à une enquête à la suite de l'intervention du très honorable député. Vis-à-vis d'Air Canada, j'exprimerai certainement le point de vue selon lequel il conviendrait de mieux prendre en considération les personnes ayant une longue ancienneté. Mais je doute beaucoup que ce qui vient d'être exposé par le très honorable député corresponde vraiment à la réalité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce sont des employés de la compagnie qui m'ont dit ce que je sais et ce sont eux qui sont particulièrement touchés par ces mesures. Même si une compagnie américaine vient au Canada pour nous dire comment il convient de gérer Air Canada, le ministre est-il prêt à nous assurer qu'indépendamment des recommandations du rapport McKinsey, ceux qui ont de bons et honorables états de service ne seront pas touchés, même s'ils ont plus de 55 ans?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suis suffisamment près d'avoir 55 ans moi-même pour me préoccuper des gens de cet âge. Je vais voir ce que je puis faire.

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Est a la parole.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si l'honorable député voudrait bien enlever ses ocellères et regarder du côté de la présidence.

Des voix: Bravo!

LE PÉTROLE

L'AUTORITÉ FÉDÉRALE ET L'INTERDICTION DE
L'EXPLORATION DANS LE DÉTROIT
DE GÉORGIE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêches et des Forêts? Vu qu'un ministre du cabinet en Colombie-Britannique a défié l'autorité du ministre fédéral des Pêches d'interdire toute exploration pétrolière dans le détroit de Géorgie, en Colombie-Britannique, en prétendant que la Chambre des communes n'a aucune autorité statutaire, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il est déterminé à maintenir cette interdiction? Pourrait-il également nous dire sur quelle autorité il s'appuyait en promulguant l'ordre d'interdiction?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, un permis préalable a toujours été exigé aux termes de la loi sur les pêcheries pour l'utilisation d'explosifs dans l'eau. Tous les permis en vigueur ayant été annulés, il est donc impossible de poursuivre des travaux de prospection sismique dans la région du détroit de Géorgie. C'est la décision qu'évoque le député.

LES PERMIS DE FORAGE DANS L'ATLANTIQUE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Le gouvernement envisage-t-il de revoir les permis de forages pétroliers délivrés à des sociétés désirant effectuer des recherches pétrolières au large de la côte est du Canada, particulièrement à la lumière des modifications à la loi sur les pêcheries actuellement à l'étude?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question des permis pour la prospection sismique, les travaux d'exploration et les forages relève de mon ministère. Les fonctionnaires du ministère sont, je pense, hautement qualifiés pour déterminer ce qui est sûr et inoffensif du point de vue écologique. Les permis ont été délivrés et continueront de l'être à ces conditions, sous réserve de l'interprétation la plus stricte des règlements et de la surveillance des travaux par les représentants de mon ministère.